

CONTRAT LEGUMES SAISON 2026-2027

A imprimer en 2 exemplaires (+ 1 pour vous si vous en voulez un exemplaire) et à remettre à Emilie Bataille, responsable filière.

Entre la maraîchère: Michelle Andrade Vinueza – Essor maraîcher, 1200 route de Viars à Gaillac, 81600 – 07 83 91 91 20

Et le mangeur/mangeuse :

Demeurant à :

Tél :

mail :

OBJET DU CONTRAT : Fourniture de 37 paniers de légumes bio de saison, répartis de la semaine du lundi 4 mai 2026 au 5 mars 2027.

L'engagement court sur la saison. En cas de déménagement ou de bouleversement familial, un accord sera proposé entre le mangeur/mangeuse et la maraîchère.

Certification Ecocert consultable sur le site de l'agence bio.

Livraisons le vendredi de 17 h 45 à 19 h devant la médiathèque de Castelmaurou, chaque semaine jusqu'au 18 décembre inclus. Compte tenu des jours fériés, les 3 premières livraisons de mai seront faites exceptionnellement le lundi. Pas de livraison le vendredi 15 août. Pas de livraison non plus le 25 décembre 2026, ni le 1er janvier 2027.

Livraisons hiver : 8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 mars 2027.

L'agricultrice s'engage à cultiver des légumes biologiques de saison, en essayant le plus possible de diversifier les variétés, de fournir des légumes ultra-frais, et de proposer des paniers équilibrés. Malgré tout, il peut arriver, en raison de la météo, des maladies et des ravageurs, que les résultats soient aléatoires de temps en temps. Le mangeur/mangeuse s'engage à prendre en compte ces aléas possibles.

Le mangeur/mangeuse s'engage également à tenir 1 ou 2 permanences dans l'année, c'est-à-dire à être présent.e de 17 h 30 jusqu'à la fin de la permanence, afin d'aider le déchargement des légumes, l'installation et la distribution, le rangement. La liste pour s'inscrire manuellement est disponible à chaque distribution. Le mangeur/mangeuse de permanence devra également gérer les retards/absences éventuels, et s'arranger avec les personnes concernées pour la récupération de leur panier.

De même, étant conscient.e que certaines tâches ne peuvent pas être réalisées par l'agricultrice seule, le mangeur/mangeuse viendra 1 à 2 matinées par an au champ donner un coup de main (récolte patate douces, désherbage, récolte courges...), ce qui permettra de découvrir les cultures, mieux se connaître, poser des questions et par là mieux comprendre les contraintes de la maraîchère.

Chaque mangeur/mangeuse doit faire en sorte de pouvoir récupérer son panier ou le faire récupérer, y compris pendant ses congés ou absences.

Règlement : par CHÈQUES

Le prix moyen sur l'année du panier est fixé à 27 €,

1 panier par semaine, soit 1000 € pour 37 paniers :

- soit 10 chèques de 100 €
- soit 5 chèques de 200 €

Les chèques sont à faire à l'ordre de Michelle Andrade Vinueza et à joindre lors de la remise des contrats, ils seront encaissés vers le 25 du mois, de mai à février.

OU

1 panier par mangeur/mangeuse une semaine sur deux : « co-panier », soit 567 € pour 21 paniers => vérifier avec Michelle qui est votre co-panier.

- soit 9 chèques de 56 € + 1 chèque de 63 €
- soit 5 chèques de 113 €

=> En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'acheteur /acheteuse avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L121-25 du Code de la consommation. Dans les 7 jours, jours fériés compris à compter de la signature du présent contrat, l'acheteur/acheteuse a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec AR. La renonciation, adressée à l'agricultrice, peut être notifiée au moyen du formulaire en bas de page joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à :

Le :

Signature de la maraîchère :

Michelle Andrade



Signature du mangeur/mangeuse :

RENONCIATION

Annulation de commande – articles L121-3 à L121-26 du Code de la consommation.

Conditions : compléter et signer ce formulaire, l'envoyer en lettre recommandée avec AR à l'adresse de l'agricultrice

L'expédier au plus tard le 7^e jour à partir de la date de signature du contrat, ou si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'expédier le 1^{er} jour ouvrable suivant.

Je soussigné.e

Demeurant

Déclare annuler la commande ci-après :

Date de la commande ;

Signature :